

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE SAINT LÉON SUR L'ISLE

Procès-verbal du conseil municipal du quatorze avril 2021

L'an deux mil-vingt-un, le mercredi quatorze avril, le Conseil Municipal de Saint-Léon-sur-l'Isle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard SAURIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux Présents : 18

Date de la convocation au Conseil Municipal : jeudi 08 avril 2021

PRESENTS : SAURIN Gérard ; TARIS Joël ; MELOTTI Marc ; CELERIER Frédéric ; PEYROUNY Sandrine ; BONNET Nicole ; BERTAUX Audric ; REGONESI Benjamin ; PRIGENT Jacky ; BONHOMME Régis ; DELAGE Sandra ; QUEVAL Gérard ; RIDOIN Stéphane ; NOUGEIN Marine ; NAUDET Julie ; ZAUZERE Maïté ; COUDERC Vanessa ; CHAUMARD Laëtitia.

EXCUSÉ : GARCIA Emilie

Le quorum étant atteint, ouverture de la séance à 20H30.

Monsieur le Maire demande qu'un secrétaire de séance soit désigné. Madame Laëtitia CHAUMARD, candidate, assurera cette fonction.

Monsieur le Maire demande l'accord pour rajouter à l'ordre du jour le contrat de location du bureau du tabac.

Accepté à l'unanimité

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2021**

Le PV du conseil municipal du 17 février 2021 est adopté à l'unanimité.

2. **Déclaration d'intention d'aliéner**

Le Maire informe que la commune n'a pas exercé son intention d'aliéner sur des ventes de terrains dans la commune.

3. **Création d'un poste d'adjoint technique territorial au 1er juin 2021 et actualisation du tableau des effectifs**

Suite au départ à la retraite d'un agent, au 1er juin 2021, la commune a souhaité le remplacer. Un agent contractuel en CDD depuis le 1er décembre 2020 est pressenti pour ce poste. Il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial afin de procéder à une stagiairisation.

Le tableau des effectifs est à mettre à jour : fermeture d'un grade d'agent de maîtrise principal et ouverture d'un grade d'adjoint technique territorial à compter du 1er juin 2021.

Adopté à l'unanimité

4. **Enfouissement des lignes France TELECOM – Cité Nouvelle**

En complément des travaux d'assainissement de la cité nouvelle, il est aussi prévu l'enfouissement des lignes électriques et des lignes France télécom.

Un dossier est déposé par l'intermédiaire du SDE 24, à hauteur de 28 238,90 euro TTC pour la première tranche.

Adopté à l'unanimité

5. **Convention de transfert entre l'agence de l'eau Adour-Garonne et la commune de SAINT LEON SUR L'ISLE et le syndicat mixte des eaux de la Dordogne dans le cadre de la prise de compétence de l'assainissement par la RDE**

Depuis le 1er janvier 2021, le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne RDE Assainissement prend à sa charge les obligations résultant de la convention, intervenue entre l'agence de l'eau Adour-Garonne et la commune de Saint Léon sur l'Isle.

La commune transfère la convention « Réhabilitation du réseau des eaux usées-Lotissement de la cité Nouvelle ».

Cette convention est une décision d'attribution d'aide à hauteur de 30 % des travaux d'assainissement « eaux usées ».

Adopté à l'unanimité

6. **Compétence mobilité- prise de compétence par la CCIVS et modification des statuts de la communauté de communes**

Le maire indique que le 25 mars 2021, la CCIVS a pris la compétence mobilité. La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) vise à améliorer l'exercice de la compétence mobilité en permettant à toutes les Communautés de Communes de devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Si la CCIVS n'avait pas pris cette compétence, elle revenait d'emblée à la Région.

Sandrine PEYROUNY précise qu'aucun projet, ni aucun budget n'est prévu actuellement pour cette compétence. Elle rajoute qu'une taxe sera mise en place auprès des entreprises pour financer cette LOM.

Gérard QUEVAL questionne l'intérêt de cette loi en évoquant la suppression des trains à la gare de Saint Léon. Le maire lui indique que ce point sera abordé sur le point numéro 9.

Adopté à l'unanimité

7. **Vote de la motion contre le projet « HERCULE »**

Ce projet « HERCULE » vise à séparer l'entreprise publique en deux entités d'ici 2022, c'est un démantèlement d'EDF avec ouvertures aux capitaux privés et également un projet néfaste pour nos réseaux de distribution pour notre territoire et nos concitoyens.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose au projet « HERCULE ».

8. **Vote de la motion sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)**

Le maire laisse la parole à Benjamin REGONESI pour expliquer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) visant à interdire les armes nucléaires dans le monde. Ce traité a été adopté par l'ONU le 7 juillet 2017 et il est entré en vigueur le 22 janvier 2021.

Benjamin REGONESI nous précise que la France n'adhère pas au TIAN.

Adopté à l'unanimité

9. **Vote de la motion contre la suppression des arrêts en gare de NEUVIC et SAINT LEON SUR L'ISLE**

Le maire dit avoir eu un contact avec la maire de SAINT GERMAIN DU SALEMBRE (Sandra PAILLOT) qui a proposé de voter cette motion concernant la suppression des arrêts en gare de NEUVIC.

Le maire souhaite que la gare de SAINT LÉON SUR L'ISLE soit rajoutée dans la motion. Il va se mettre en lien avec la maire de SAINT GERMAIN DU SALEMBRE pour lui en parler.

De plus, Gérard QUEVAL rappelle que les collectivités locales ont investi de l'argent pour l'aménagement des gares (SAINT ASTIER, SAINT LÉON ET NEUVIC).

Le maire va également l'indiquer au maire de SAINT GERMAIN DU SALEMBRE.

Adopté à l'unanimité

10. **Approbation du compte de gestion 2020- COMMUNE**

Investissement : déficit de 151 916,03 euros

Fonctionnement : excédent de 101 728,89 euros

Adopté à l'unanimité

11. **Approbation du compte gestion 2020- ASSAINISSEMENT**

Investissement Assainissement : Recettes → 518 625,19 euros

Dépenses → 535 768,92 euros

Il y a un déficit de 17 143,73 euros

Fonctionnement assainissement : Recettes → 76 272,34 euros

Dépenses → 28 881,02 euros

Il y a un excédent de 47 391,32 euros

Adopté à l'unanimité

12. **Approbation du compte administratif 2020 – COMMUNE**

Investissement : déficit de 151 916,03 euros

Fonctionnement : excédent de 101 728,89 euros

Monsieur le Maire sort de l'assemblée afin que le conseil municipal vote les comptes.

Adopté à l'unanimité

13. **Approbation du compte administratif 2020- ASSAINISSEMENT**

Investissement : recettes → 518 625,19 euros

dépenses → 535 768,92 euros

Fonctionnement : recettes → 76 272,34 euros

dépenses → 28 881,02 euros

Monsieur le Maire sort de l'assemblée afin que le conseil municipal vote les comptes.

Adopté à l'unanimité

14. **Affectation de résultat commune**

Fonctionnement : 25 096,41 euros

Investissement : 74 491,64 euros

Adopté à l'unanimité

15. **Affectation de résultat assainissement**

Résultat d'exécution du budget : 30 247,59 euros

Adopté à l'unanimité

16. **Souscription d'un emprunt pour les travaux d'assainissement des eaux pluviales**

Gérard QUEVAL demande au maire de voter les taux d'emprunt après avoir voté le budget.

Vote : 17 pour / 1 abstention – Monsieur QUEVAL Gérard

17. **Souscription d'un emprunt pour le financement d'investissements**

Gérard QUEVAL demande également au maire de voter les taux d'emprunt après avoir voté le budget.

Vote : 17 pour

1 abstention – Monsieur QUEVAL Gérard

18. **Transfert de l'affectation du résultat du budget d'assainissement au SMDE 24**

Adopté à l'unanimité

19. **Procès-verbal de transfert des actifs du budget assainissement – Pouvoir donné au Maire**

Adopté à l'unanimité

20. **Fixation des taux des deux taxes directes locales pour l'année 2021**

Taxe foncière (bâti) – 47,26 %

Taxe foncière (non bâti) – 111,04%

Adopté à l'unanimité

21. Attribution des subventions 2021 aux associations

Le maire va demander à chaque association de justifier leurs demandes de subventions par courrier. Une date butoir pour leur demande sera également précisée.

Afin de procéder au vote, Monsieur QUEVAL Gérard, président de l'Amicale Laïque sort.

La commune consacre 13 250, 00 euros aux associations.

Adopté à l'unanimité

22. Vote du budget primitif 2021-COMMUNE (Fonctionnement et investissement)

Fonctionnement : dépenses → 1 835 520 euros
 recettes → 1 835 520 euros

Investissement : dépenses → 1 420 204 euros
 recettes → 1 420 204 euros

23. Informations du Maire

Le maire nous informe de trois points :

- Les élections départementales et régionales auront lieu le 20 et 27 juin 2021. Il y aura 4 bureaux. Il souhaite que tous les élus soient présents lors de ces deux journées.
- Le bureau de poste devrait ouvrir 15H par semaine avec une demande de 9H30 à 12H30.
- Des documents seront à distribuer prochainement en mai : un du SMD3 et le tract sur la journée « j'agis pour ma nature ».

La séance est levée à 23H07

La secrétaire de séance,

Laëtitia CHAUMARD

P/o Gérard SAURIN
le Maire

